

Cartula di l'attori Ghjuventù Charte des acteurs de jeunesse

Rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse

Raportu di u Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica

La Collectivité de Corse est cheffe de file en matière de jeunesse depuis la loi n°2017-86 égalité et citoyenneté en date du 27 janvier 2017. Au titre de cette compétence, la Collectivité de Corse a organisé, depuis 2018, le dialogue avec les jeunes, les institutions et les acteurs de la société civile afin de proposer une politique co-construite par et pour les jeunes.

L'Assemblée de Corse a ainsi adopté, à l'unanimité, le 27 avril 2018, sur proposition du Conseil exécutif de Corse, la feuille de route de sa politique Jeunesse : U Pattu per a Ghjuventù. A travers cet outil, le Conseil exécutif de Corse a fait de la jeunesse une priorité de sa politique publique en accompagnant les jeunes corses dans l'affirmation de ce qu'ils sont et veulent devenir, tout en les incitant à se mobiliser, à assumer leurs responsabilités citoyennes.

En application de cette démarche, la Collectivité de Corse doit garantir à tous les jeunes l'accès à leurs droits et à l'information grâce à un réseau de structures œuvrant pour la jeunesse. Elle a pour mission d'accompagner ces structures en ingénierie de projet et de leur apporter un appui technique et opérationnel.

La Collectivité de Corse a souhaité fédérer les acteurs autour de valeurs, d'objectifs communs et d'engagements mutuels, formalisés au travers de la « Charte des acteurs de Jeunesse » annexé au présent rapport.

Quatre rencontres en présentiel et à distance ont été organisées d'avril 2019 à juillet 2020 avec une trentaine d'acteurs de Jeunesse. Ces ateliers collaboratifs ont permis de co-construire et de co-rédiger le projet présenté aujourd'hui et basé sur les fondements suivants :

- Associer tous les acteurs de jeunesse avec les jeunes à la co-construction de la politique Jeunesse au travers de son outil U Pattu per a Ghjuventù ;
- Responsabiliser les jeunes (dans le cadre de la dialectique des droits et des devoirs) pour leur permettre d'accéder à l'autonomie ;
- Garantir le même niveau d'accès à l'information et aux droits à tous les jeunes sur l'ensemble de l'Île.

Ce travail en réseau permettra :

o d'avoir une approche globale et collective des besoins des jeunes,

- o de permettre aux acteurs de mieux se connaître afin de mieux s'adapter aux besoins des jeunes et aux différentes étapes de son parcours,
- o d'être à l'écoute et au service de tous les jeunes sur tous les territoires (urbains/ruraux), en tenant compte des ressources de leur environnement,
- o d'accompagner les jeunes dans la construction de leur parcours de vie,
- o de délivrer une information gratuite, complète et facilement accessible.

En conséquence, je vous propose d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la « Charte des acteurs de Jeunesse » et à en faire la promotion auprès des acteurs et publics concernés.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Liste des annexes jointes au rapport :

- Annexe 1 : projet de Charte des acteurs de Jeunesse (bilingue)
- Annexe 2 : Compte-rendu des réunions préparatoires
- Annexe 3 : Liste des acteurs associés